

# Des caméras vont traquer les dépôts sauvages



*Un dépôt sauvage dans le centre-ville.*

Ouest-France

La Ville de Saint-Brieuc va recourir à des capteurs d'images pour identifier les responsables des dépôts sauvages de déchets. Le dispositif, d'un coût de 32 000 €, sera mobile.

Pour lutter contre les déchets sauvages, la Ville va se doter d'une nouvelle arme. Hier, les conseillers municipaux ont validé le déploiement de capteurs d'images. « **C'est pas des caméras, ça ne filme pas en continu** », a assuré le maire, Hervé Guihad, qui s'est longtemps opposé à la vidéosurveillance.

La Ville va recourir aux services de l'entreprise Vizzia. Sur son site internet, elle assure avoir déjà équipé 150 collectivités locales. Pour 32 000 €, la Ville aura accès à deux dispositifs mobiles. Le système est composé de deux caméras : une qui filme le lieu de dépôt sauvage, et l'autre qui analyse les données. Dès qu'un dépôt sauvage est identifié par le logiciel, l'appareil prend une photo et la relie à la plaque d'immatriculation.

## « Un PV sans se déplacer »

Toutes les informations sont automatiquement remplies et une notification est envoyée à la police municipale. « **Ça permet de faire un PV sans se déplacer** », assume le maire. Le montant de l'amende a également été fixé hier : ce sera 150 €. Et s'il s'agit de déchets nécessitant un traitement

spécifique (déchets dangereux, pneus, amiante, etc.), la Ville fera payer « l'ensemble des coûts supportés ». Ce qui peut annoncer des amendes très salées.

Ce nouveau dispositif arrive alors que la problématique des dépôts sauvages s'est imposée dans le quotidien des habitants du centre-ville ces dernières semaines. L'installation des points d'apport collectif a notamment suscité beaucoup de colère de la part de riverains et commerçants qui constatent des déchets déposés à même le sol, au pied des conteneurs. Des poubelles collectives nécessaires au déploiement de la taxe incitative (TEOMI), déployée par l'Agglomération.

## À qui la faute ?

Corentin Poilbou, conseiller municipal d'opposition, a justement accusé la responsabilité de l'Agglo. « C'est bien à la suite de votre décision qu'aujourd'hui les dépôts sauvages prolifèrent partout en ville, a asséné l'élu. Ces poubelles sont complètement inadaptées à la vie des Briochins. »

Didier Le Buhan, adjoint au maire, a rejeté cette accusation. « Ce n'est pas spécifique à notre territoire, a-t-il assuré. On est face à un phénomène étrange, qui dépasse largement l'application de la TEOMI et qui est le rapport qu'une infime partie de la population porte à ses déchets. Il y a des gens qui déposent des sacs au pied des poubelles : qu'est-ce qu'il se passe ? »

Selon le maire, les dérives des dernières semaines dans le centre-ville « ont mis en évidence une dérive et une pratique » constatées dans d'autres lieux de la ville. Notamment la vallée de Gouédic, qui est parfois confondue avec une déchetterie. C'est surtout dans ces zones que les caméras intelligentes seront installées. Avec cet exemple de François Portzer : « Quelqu'un qui viendra déposer sa gazinière à 10 h du soir en pleine rue, sa plaque sera identifiée et on pourra le poursuivre. »

Tanguy HOMERY.